

JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

(*Numéro Extraordinaire*)

69ème Année

Dimanche 24 Mai 1942

No. 94

PROCLAMATION No. 262

portant nomination d'un Censeur des Publications

Nous, Moustapha El-Nahas Pacha,

Vu le Décret du premier septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire égyptien ;

Vu la Proclamation No. 2 relative à des nominations au Département de la Censure ;

A l'occasion de l'expiration de la période durant laquelle était délégué Me. Mohamed Farid Abou Hadid ;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Décret du 7 février 1942 ;

ORDONNONS CE QUI SUIT :

Article unique.—Me. Hassan Galal, juge au Tribunal National de première Instance du Caire, est délégué comme chef de la Section de la Censure des Publications, en remplacement de Me. Mohamed Farid Abou Hadid.

Le Caire, le 24 mai 1942.

MOUSTAPHA EL-NAHAS

(*Traduction.*)

